

Objectif 6 Reconnaître la contribution des peuplements forestiers hors sylviculture au patrimoine du territoire

Objectif 6 Reconnaître la contribution des peuplements forestiers hors sylviculture au patrimoine du territoire

Mesure de connaissance et de préservation

« Identifier et préserver les écosystèmes forestiers hors sylviculture, les forêts anciennes et les forêts à forte naturalité ».

Mesure de valorisation

« Intégrer les surfaces hors sylviculture dans les aménités de la gestion forestière sur le territoire ».

Contributions attendues des communes

« Facilitent l'effort du gestionnaire pour identifier les surfaces hors sylviculture depuis plus de cinquante ans ;

-Intègrent la valeur patrimoniale de ces peuplements dans leurs aménagements forestiers ».

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

« Met à disposition des propriétaires forestiers et des gestionnaires de forêt, les éléments de connaissance dont il dispose et qui leur sont utiles pour identifier la valeur patrimoniale de ces espaces

Valorise le caractère patrimonial de ces milieux ».

Référence ID de l'article : #1390

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-09-05 16:38